



Compte-rendu Comité de Pilotage sur la Réforme des rythmes scolaires, 28.11.2017

Le second comité de pilotage concernant la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires s'est réuni le mardi 28 novembre 2017 à 18h15 – Salle du Palace.

Etaient excusés à cette séance : Mme BRAT – parent d'élèves élue Ecole H.VARLOT.

Etaient présents à cette séance pour la municipalité :

- Mr BOUCHET, Maire de la Ville
- Mme LAURENT, Elue aux Affaires Scolaires
- Mme BERT, Directrice du Pôle Services à la Population
- Mr VYON, Adjoint au responsable du Service Education, Jeunesse et Sport

Pour l'éducation nationale :

- Mme GRANDJEAN, Ecole Sonia DELAUNAY
- Mme VILLEROT, Ecole Sonia DELAUNAY
- Mme RECOUVREUX, Ecole Nelson MANDELA
- Mme GEOFFRAY, Ecole VIAL/VINCENT
- Mme BOULET, Ecole VIAL/VINCENT
- Mr MARILLER, Ecole VIAL/VINCENT
- Mr PRUDENT, Ecole Henri VARLOT
- Mme DORIEUX, Ecole Henri VARLOT

Pour les parents d'élèves élus :

- Mme DANJEAN - Ecole VIAL/VINCENT
- Mme DE ALMEIDA - Ecole Nelson MANDELA
- Mme FEVRE - Ecole Nelson MANDELA
- Mme FOURNIER- Ecole Nelson MANDELA
- Mme GILLET - Ecole VIAL/VINCENT
- Mme GUICHARD - Ecole Sonia DELAUNAY
- Mme LANG - Ecole VIAL/VINCENT
- Mme PAQUELIER - Ecole VIAL/VINCENT
- Mr PAUTET - Ecole VIAL/VINCENT
- Mme VERNET - Ecole Sonia DELAUNAY & Nelson MANDELA

La séance a démarré à 18h15. L'ordre du jour avait pour but de définir deux propositions de rythmes scolaires qui seront soumises au vote de l'ensemble des parents d'élèves début décembre.

Mr le Maire introduit et rappelle que de nouveaux éléments sont apparus depuis le 6 novembre et nous obligent à accélérer le processus de réflexion sur les rythmes scolaires.

Mme LAURENT informe que le 17 novembre, nous apprenions par un courrier officiel du DASEN que le projet d'organisation devrait être soumis à son approbation le 31 décembre 2017 au plus tard. Après cette date butoir, nos propositions pourraient ne pas être analysées, ni étudiées.

Suite au premier COPIL, 2 propositions de rythmes scolaires peuvent être envisagées :

- un rythme à 4 jours
- un rythme à 4,5 jours avec régularité

Le bus partira à la fin de la journée d'enseignement, la garderie périscolaire sera maintenue jusqu'à 18h30.

Les propositions seront soumises au vote de l'ensemble des parents des enfants scolarisés dans nos écoles publiques.

Le scrutin se déroulera Le jeudi 7 décembre en soirée, de 16h00 à 19h00 et le samedi 9 décembre, pendant le week-end, de 9h00 à 12h30 à la mairie principale de la ville.

Le dépouillement sera réalisé à la fin de la période de vote, le 9 décembre à 12h30.

A l'issue du vote, le rythme plébiscité sera soumis à l'avis des conseils d'écoles pour une définition exacte des horaires d'écoles (avec une possibilité de flexibilité horaire de +/- 15 minutes par rapport à un socle commun),

La position retenue fera ensuite l'objet d'un envoi au DASEN qui étudiera la demande.

Madame LAURENT ajoute qu'une communication sera réalisée auprès de l'ensemble des familles en amont du scrutin par courrier et affichage. Aussi pour accompagner les parents dans ce choix, ils pourront consulter les comptes rendus des 2 comités de pilotage en téléchargement sur le site internet de la ville. Le service périscolaire et elle-même assureront une permanence informative, le mercredi 6 décembre de 14h00 à 18h00 au Service Éducation Jeunesse et Sports afin que chacun puisse prendre sa décision en connaissance de cause, avant le scrutin.

Seul les parents d'élèves seront amenés à voter, les enseignants et le personnel périscolaire sont invités à participer à la consultation via le COPIL, via de l'information aux familles, si ils le souhaitent.

Il est demandé par les parents d'élèves la possibilité de voter par procuration ou par correspondance. La procuration sera acceptée en téléchargeant le document sur le site de la ville, rempli et signé (www.louhans-chateaurenaud.fr).

Mr le Maire conclut en remerciant toutes les personnes pour leur participation.

La séance a été levée à 19h45.